



Déclaration liminaire au Comité Social d'Administration Local du 2 février 2023

Monsieur le Président,

Ce Comité Social d'Administration Local s'ouvre dans un contexte de crises inédites :

- crise sanitaire avec un système de santé qui est à terre du fait des politiques régressives menées depuis plus de 20 ans ;
- crise énergétique avec une explosion des prix et une perte d'autonomie énergétique suite à la privatisation d'EDF et GDF ;
- crise économique avec les salaires qui stagnent et l'inflation qui galope ;
- crise démocratique avec un gouvernement qui a utilisé pas moins de 10 fois l'article 49.3.

Et comme si cela ne suffisait pas, en présentant sa réforme reposant sur le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation, le gouvernement provoque une crise sociale d'ampleur.

Loin d'être une réforme « d'équilibre, de justice et de progrès », elle va contribuer à aggraver les inégalités.

La principale injustice de cette réforme est qu'elle va s'abattre le plus durement sur les personnes les plus pauvres et aux métiers les plus précaires. A l'âge actuel de la retraite, 25 % des hommes les plus pauvres sont déjà morts, contre 6 % des plus riches.

Avec un âge légal de départ à 64 ans, 33 % des plus pauvres seront décédés. Ceux-ci ont souvent les métiers les plus difficiles et les plus pénibles et vivent quotidiennement les difficultés et contraintes de la pauvreté. Ils auront cotisé toute leur vie pour payer la retraite des générations précédentes, alors qu'eux-mêmes n'en profiteront jamais. Entre les hommes les plus pauvres et les plus riches, l'écart d'espérance de vie est de 13 ans (source INSEE).

Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite et renforcer les inégalités femmes-hommes. En France, actuellement, les pensions de droit direct des femmes sont inférieures de 40 % à celles des hommes. Cela s'explique à la fois par des salaires inférieurs à ceux des hommes, une forte part de métiers à temps partiel et par des carrières plus souvent hachées par le soin non-rémunéré, notamment auprès des enfants.

Le système de retraite par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie une réforme aussi brutale.

En 2021, le système de retraite a dégagé un excédent de 900 millions d'euros, portant le total du surplus à 3,2 milliards ! Même le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) prévoit qu'en 2030 le système de retraite sera toujours à l'équilibre. Il a été établi qu'en 2022 les exonérations de cotisations sociales alimentant la Sécurité Sociale (donc les caisses de retraite) qui ne sont pas reversées par le patronat en France ont atteint 65,6 milliards !

Ces 65,6 milliards sont à mettre en rapport avec les 80,1 milliards d'euros versés aux actionnaires par les 40 entreprises les plus riches de France en 2022 ! On alimente les actionnaires avec le pillage de la Sécurité Sociale et on exige de nous faire payer la note en travaillant 2 années supplémentaires !

Le 19 janvier, les agents de la DDFIP 58 étaient en grève à hauteur de 34,32 % et à nouveau en grève ce 31 janvier à hauteur de 26,02 %.

Elles et ils se sont mobilisés contre la réforme des retraites mais également contre leurs mauvaises conditions de travail et contre l'ensemble des réformes en cours

Et que dire de la remarquable apparition du sieur GUERINI en vidéo à en-tête de la DGFIP sur les boîtes mail personnelles des agents publics !

Et avec tout ça, la DG continue à dématérialiser à outrance, nous pond des logiciels à foison (SURF, GMBI, GESTU, EVALOC, GESTODL, SEMAFOR, D2C...) et prend en charge des missions d'autres administrations ! Ces applications nous sont vendues comme devant faciliter nos missions mais en réalité elles créent une charge de travail supplémentaire pour les agents.

Par exemple, Gérer mes Biens Immobiliers est disponible depuis janvier 2023 : l'utilisateur peut renseigner les occupants de ses locaux. Très prochainement, il pourra rectifier les éléments servant à l'établissement de différents taxes (urbanisme, foncier). Mais la visualisation des agents dans les applicatifs internes n'est pas fonctionnelle.

Le guichet unique des entreprises ouvert depuis le 1^{er} janvier 2023 connaît aussi de grosses difficultés de fonctionnement : difficulté de s'y connecter et d'y faire des modifications.

La DG rend le contribuable acteur de son imposition mais sans donner les moyens aux services de fonctionner correctement ni d'assurer le contrôle, pourtant indispensable, dans notre système déclaratif.

Toutes ces réformes interviennent en même temps alors que les services sont vidés de leurs effectifs et de plus en plus éloignés des usagers : aujourd'hui, avoir un contact direct dans nos centres des finances publiques relève du parcours du combattant ! A défaut, les usagers appellent le 0809 401 401 mais les agents des Centres de Contact ne peuvent les renseigner parce que cela ne relève pas de leur compétence ou par absence d'habilitation.

L'ordre du jour de ce CSAL ne mentionne toujours pas le règlement intérieur. Malgré les affirmations de la DGAFP, la CGT conteste encore toute légitimité à la réunion d'aujourd'hui et aux décisions qui pourraient y être prises. La fonction publique nous a habitué à changer les règles en cours de partie, mais c'est bien la première fois qu'une instance se déroule en dehors de tout cadre légal ! C'est vrai qu'avec un décret publié le 20 novembre 2020, il n'était pas facile d'anticiper la situation !!! Nous mettons donc à votre disposition un projet de règlement intérieur pour cette instance.

Concernant les ponts naturels, la CGT Finances Publiques vous rappelle sa position : les agents doivent disposer librement de leurs jours de congés.

Nous profitons de cette instance pour vous poser quelques questions impactant directement la vie des services :

— de nombreux dysfonctionnements sont constatés sur la téléphonie TOIP sur le site de Baynac et nous sommes toujours dans l'attente du mode d'emploi ou d'une « fichounette » sur le fonctionnement des nouveaux téléphones ;

— quels sont les délais prévus pour l'installation de la TOIP sur les sites non équipés ?

— sur la taxe d'urbanisme transférée depuis le 1^{er} septembre 2022 : les applications liées à cette tâche ne sont pas opérationnelles. Pouvez-vous nous indiquer à quelle date cela fonctionnera ?

— en ce qui concerne la réception dans les France Services, nous souhaiterions avoir communication des résultats de l'enquête qualité suite au déploiement de la tablette comme indiquée dans le CTL de juin 2022 ainsi qu'un bilan chiffré de la fréquentation ;

- quand les travaux liés aux nuisances sonores de la ventilation de la cuisine dans un des bureaux du PCE seront-ils effectués ?
- le CDC ayant des horaires décalés, la CGT demande qu'un micro-onde soit installé dans la tisanerie au 2^e étage pour tenir compte des horaires décalés (fin à 19h ou à 22h et possibilité de travail le samedi). Sinon, serait-il possible pour ces agents d'utiliser le micro-onde de la cantine sans payer de droits d'entrée pour les agents en horaires décalés ?
- disponibilité des applications : depuis de nombreux mois, le réseau applicatif connaît des pannes récurrentes. Pouvez-vous nous indiquer quand notre système informatique et applicatif sera stabilisé ?
- la base de données DELTA (Délibération des taxes d'aménagement-) comporte au moins un élément erroné : le taux départemental de 0,38 % pour le calcul des taxes est faux (1,50 % jusqu'en 2022). Quand sera-t-il rectifié ? Sachant cela, allez vous effectuer une vérification des taux des autres collectivités ? Cela est inquiétant pour les ressources des collectivités locales d'autant que des pertes d'informations sont avérées dans le module SURF (Surveillance/Relance Foncière). De plus, l'arlésienne de la RVLLH (Révision des Valeurs Locatives des Locaux d'Habitation) prévue en 2026 est repoussée de 2 ans. Un sacré bail depuis 1970 !!
- il semble y avoir des infiltrations sur le mur du CDC côté rue Camille Baynac : quels sont les travaux que vous envisagez ?
- quand les travaux du rez-de-jardin sont-ils prévus ?
- quand les armoires des déclarations de succession et des pièces annexes vont-elles être déménagées ?
- depuis mercredi 1^{er} février, la porte d'accès au rez-de-jardin du hall de Baynac ne fonctionne pas : quand sera-t-elle réparée ?

Compte rendu

Comité Social d'Administration Local (CSAL)

du 2 février 2023

Suite à la lecture de la déclaration liminaire, le président a répondu à certaines de nos questions.

Sur la TOIP :

A ce jour, 3 sites sont équipés : Chateau-Chinon, Clamecy et Baynac. En 2023, la Direction a prévu d'équiper Cosne (au 1^{er} trimestre 2023) et Decize. La TOIP sera déployée sur le site de la Direction fin 2023, voire début 2024. Des travaux de mise en conformité du réseau électrique sont nécessaires et ne peuvent pas être réalisés en même temps que les changements des ouvrants.

Le Directeur reconnaît qu'il y a des dysfonctionnements (qualité du son et coupures intempestives) et il invite à les faire remonter soit via le chef de service, soit par l'assistance informatique (TATOO). Les infrastructures de la TOIP au niveau local sont bonnes mais ce n'est pas le cas au niveau national.

Le Directeur fait régulièrement remonter les anomalies à la DG et a conscience que le système est perfectible. Il souhaite que les changements dans l'attribution des numéros soient simplifiés et plus rapides.

Pour lui, les formules d'accueil des standards téléphoniques, harmonisés au niveau national, ne correspondent pas aux besoins locaux et il demande à la DG de les revoir.

Sur la réception et les statistiques des France Services :

Ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain CSAL.

Sur les travaux liés aux nuisances sonores dans le bureau du PCE :

L'architecte est venu faire une étude. Affaire à suivre...

Sur les infiltrations :

Le rapport d'expertise et les préconisations ont été reçus en direction en début de semaine. Il ne reste plus qu'à réaliser les travaux mais aucune date ne nous a été communiquée par la Direction.

Sur la demande de micro-ondes :

Il n'y aura pas d'achat de micro-ondes pour la tisanerie du 2^e étage mais la Direction s'engage, d'ici 15 jours au plus tard, à installer un micro-ondes performant à la cafétéria du rez-de-jardin. Il sera utilisable librement par les agents du site.

Sur les applications :

Il s'agit d'un sujet national donc le Directeur ne peut pas répondre.

Sur les travaux du rez-de-jardin :

La Direction nous indique que les travaux ne sont pas prévus avant 2024. La création d'un espace détente avec une cuisine ainsi que des sanitaires avec douche est envisagée. Le désamiantage de la salle de bains du logement du gardien doit être réalisé avant ces travaux.

Sur la base de données DELTA :

Une fiche sera demandée à M. Martinez. Les modifications seront apportées avant l'alimentation des applications servant à l'émission des impôts et taxes.

Sur le déménagement des armoires de déclarations de succession :

Nous n'avons pas eu de réponse.

Sur la porte d'accès au rez-de-jardin :

La panne a été signalée mercredi : la Direction est au courant et va faire le nécessaire.

Sur les ponts naturels 2023 :

La Direction a accordé 2 ponts naturels : le 19 mai et le 14 août.

La CGT s'est abstenue, car nous estimons que les agents doivent pouvoir disposer librement de leurs congés.

Par exemple, un agent qui serait au module horaire le plus faible soit 35 h par semaine n'a que 25 jours de congés. Aujourd'hui, la direction impose 2 ponts naturels sans pour autant offrir des jours de congés aux agents. Qui nous dit qu'elle ne nous imposera pas des ponts naturels supplémentaires qui mettraient en difficulté des collègues disposant de peu de jours de congés ?

Le Directeur a indiqué qu'il ne demandait plus l'application de la règle des 50 % de présence dans les services.

La CGT a proposé que les collègues puissent télétravailler. Le directeur n'a pas répondu à notre proposition.

Sur les questions diverses :

La CGT a demandé des statistiques concernant la prime carburant : le directeur annonce qu'il y a eu 4,2 millions de demandes au niveau national sur 8 à 9 millions de bénéficiaires potentiels.

Les représentants CGT au CSAL : Florence BAILLON, Carole DOUSPIS, Ranihere TAHARIA et les experts : Nadine NOWICKA et Simon PAGES.